

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 27/06

ASA 11/003/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

AFGHANISTAN **Zar Jan (h)**
Abdul Wahid (h), son frère
Reza Khan (h)

Londres, le 2 février 2006

Selon certaines informations, la Cour suprême de l'Afghanistan a confirmé les sentences de mort prononcées contre Zar Jan, son frère Abdul Wahid et Reza Khan, reconnus coupables d'avoir participé au meurtre de quatre journalistes tués en 2001. Amnesty International craint que ces hommes n'aient pas bénéficié d'une procédure équitable et indépendante, conformément aux normes internationales. Leur sort est aujourd'hui entre les mains du président Hamid Karzaï, qui a le pouvoir d'approuver ou d'annuler les peines prononcées.

D'après les informations relayées le 31 janvier par l'Agence France-Presse (AFP), la Cour suprême a confirmé les sentences de mort rendues contre les trois hommes en octobre 2005. Ils étaient accusés d'appartenir au groupe de criminels responsable du meurtre de Harry Burton, caméraman australien, d'Azizullah Haidari, photographe afghan, de Julio Fuentes, journaliste espagnol et de Maria Grazia Cutuli, journaliste italienne. Les quatre reporters avaient été tués en novembre 2001 après qu'un gang eut arrêté leur véhicule près de Kaboul, la capitale, tandis qu'ils assuraient la couverture du conflit entre les forces américaines et les alliés des talibans.

Selon les informations parues dans la presse, au moins quatre membres de la bande ont été condamnés à des peines allant de dix-huit à vingt ans d'emprisonnement pour diverses infractions, notamment banditisme, mais pas pour les meurtres des journalistes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À la connaissance d'Amnesty International, en 2005, aucune exécution n'a eu lieu en Afghanistan. Toutefois, la presse a fait état d'au moins 21 personnes condamnées à la peine capitale, dont sept hommes au mois d'août (voir l'AU 214/05, ASA 11/009/2005 du 19 août 2005).

Au moins neuf hommes ont été condamnés à mort en 2004. Abdullah Shah, un chef militaire, a été exécuté en secret en avril 2004 à l'issue d'un procès devant un tribunal d'exception qui l'a privé des droits les plus élémentaires de la défense. Accusé de meurtres multiples, il n'a pas bénéficié de l'assistance d'un avocat et n'a pas été autorisé à procéder à un contre-interrogatoire des témoins. Le tribunal n'a ordonné aucune enquête sur les tortures qui auraient été infligées à cet homme ni sur les lésions qu'il présentait. Il aurait prononcé la peine de mort sous des pressions politiques. Le procès s'est déroulé à huis clos.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en persan ou dans votre propre langue) :

– appelez le président Karzaï à user du droit de grâce que lui confère la loi afghane et à commuer immédiatement les sentences de mort prononcées contre Zar Jan, son frère Abdul Wahid et Reza Khan ;

– mettez en avant la tendance qui prédomine actuellement dans le monde en faveur de l'abolition de la peine de mort, et demandez qu'un moratoire sur toutes les exécutions soit immédiatement instauré dans le pays, en vue d'abolir ce châtement ;

– efforcez-vous d'obtenir des informations détaillées sur le déroulement du procès de ces hommes et cherchez notamment à savoir s'ils ont bénéficié d'une assistance juridique adaptée et conforme aux normes internationales d'équité ;

– dites qu'Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez que l'organisation est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, car il s'agit du châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

APPELS À :

Président :

His Excellency Hamid Karzai
Presidential Palace
Kabul, Afghanistan

Courriers électroniques : *via* le site du ministère de la Justice http://www.moj.gov.af/english/Contact_Us.html

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Merci d'envoyer également vos appels par l'intermédiaire de l'ambassade ou de la représentation diplomatique de l'Afghanistan dans votre pays, en les priant de transmettre votre message.

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Afghanistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*